

ART + UNIVERSITÉ + CULTURE

À l'attention des responsables d'établissements
d'enseignement supérieur et de recherche

le 05 novembre 2025, à Paris

Objet : Soutien à l'action culturelle universitaire et à ses acteur·rices

Il est fondamental que les établissements d'enseignement supérieur accompagnent les étudiantes et étudiants dans leurs projets artistiques et culturels. Il est néanmoins tout aussi fondamental qu'ils aient dans leurs effectifs des agents, professionnels de la culture, possédant des compétences spécifiques pour construire une offre culturelle qui puisse surprendre, favoriser le débat, alimenter la réflexion critique, permettre à ses publics de développer des compétences de toutes sortes (créatives, transversales, psychosociales...) en faveur des réussites plurielles. Les politiques culturelles défendent les droits culturels nécessaires pour chaque étudiante et étudiant quelles que soient leurs contraintes financières, sociales, psychologiques.

La culture est également un puissant outil de lutte contre l'isolement et répond en cela à des enjeux de santé mentale, grande cause nationale, et un facteur de vivre ensemble qui fédère des publics variés. Elle offre en outre de nombreuses opportunités pédagogiques de médiation scientifique ou de diffusion des résultats de la recherche. L'expression de la culture au sein d'un établissement d'enseignement supérieur dont, par définition, elle est l'un des piliers (EPSCP), est un indicateur de la bonne santé démocratique d'une société dont l'université, à travers la prise en compte de l'expression culturelle, est considéré comme l'un des acteurs principaux de stabilité social et sociétal.

L'action culturelle sur les campus est également ouverte sur l'extérieur, en dehors du cercle académique. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont des acteurs culturels incontournables sur leur territoire. Leur politique culturelle se construit en interaction et dans une logique de complémentarité avec celle des collectivités locales. La culture est, par ailleurs, un puissant facteur d'attractivité et de rayonnement à l'échelle nationale et internationale pour des établissements confrontés à une forte concurrence.

Tout comme la liberté académique, les libertés de création et d'expression doivent être défendues comme des principes fondamentaux par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En ces temps de repli sur soi, de radicalisation des opinions et d'autocensure, les campus doivent être des refuges, des lieux de liberté, de débats, de curiosité, d'écoute et de partage.

Questionner la place de la culture, remettre en cause sa légitimité, réduire les moyens de mettre en œuvre une politique culturelle pleine et entière sont autant de manières de remettre en cause ces enjeux fondamentaux, l'axe de cohésion que favorise les services culturels dans une société fragmentée, leurs actions en faveur de la mixité sociale et culturelle, leur contribution à former des citoyens éclairés.



Les co-présidents,
Olivier Kahn et Sybille Lajus